Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Fleuriste, veuillez visiter :
bpfleuriste.fr/annales-sujets-et-corriges

BREVET PROFESSIONNEL

FLEURISTE

SESSION 2026

ÉPREUVE DE CULTURE ARTISTIQUE ET HISTOIRE DE L'ART FLORAL : HISTOIRE, GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Coefficient : 4 Durée : 4 heures

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : HISTOIRE, ÉTUDE CRITIQUE D'UN DOCUMENT (9 points) (9 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : GÉOGRAPHIE, APPROVISIONNEMENT FLORAL ET ÉCHANGES (7 points) (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, LAÏCITÉ ET SERVICE PUBLIC (4 points) (4 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2, DT 3)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 6 pages numérotées de 1/6 à 6/6.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE : MAISON FLORALE DES TILLEULS, LYON

Le dossier porte sur la place des fleurs dans les représentations collectives, les échanges commerciaux et la vie civique. Il comprend un document historique, un tableau de données géographiques et un document relatif aux principes de la République. Répondez aux questions en vous appuyant précisément sur les documents et sur vos connaissances. Les réponses doivent être rédigées, argumentées et organisées. Le barème total est de 20 points.

Repère réglementaire : l'intitulé « Culture artistique et histoire de l'art floral » ne correspond pas à une épreuve autonome du BP Fleuriste rénové applicable à la session 2026. L'ancienne épreuve E5, unité U50, intitulée « Arts appliqués à la profession et histoire de l'art », relève du règlement antérieur. Le sujet ci-dessous reprend les trois parties demandées dans le présent cahier des charges.

PARTIE 1 : HISTOIRE, ÉTUDE CRITIQUE D'UN DOCUMENT (9 points) (9 points)

La liberté d'expression et les transformations politiques de 1789

Étudiez le document DT 1 en le replaçant dans son contexte historique. Distinguez les informations fournies par le texte de celles qui relèvent de vos connaissances. Appuyez chaque réponse sur des éléments précis du document.

Repères pour l'étude du document historique

Élément à étudier	Réponse du candidat
Date et nature du document	.....
Auteur ou institution émettrice	.....
Contexte historique	.....
Portée et limites du document	.....

Document d'appui : DT 1

1.1 (2 points) Identifiez la date, la nature et l'institution à l'origine du texte. Situez sa rédaction dans le contexte politique français de 1789.

1.2 (2 points) Relevez deux éléments du texte qui définissent la liberté d'expression et précisez les limites que le document lui reconnaît.

1.3 (2 points) Expliquez ce que le texte révèle des principes politiques affirmés en 1789. Appuyez votre réponse sur deux éléments précis du document.

1.4 (3 points) Présentez la portée et les limites de ce document comme source historique. Dans votre réponse, distinguez ce qu'il affirme, le contexte dans lequel il est produit et ce qu'il ne permet pas, à lui seul, de connaître sur l'application effective de la liberté d'expression.

PARTIE 2 : GÉOGRAPHIE, APPROVISIONNEMENT FLORAL ET ÉCHANGES (7 points) (7 points)

Lire des données de flux et raisonner sur l'organisation des échanges

Le DT 2 présente un exemple de répartition des fleurs coupées approvisionnant un marché de gros. Les données sont exprimées en tonnes par an. Elles sont fournies pour l'étude et ne constituent pas une série statistique nationale. Utilisez-les pour décrire les provenances et caractériser l'organisation spatiale de l'approvisionnement.

Approvisionnement annuel en fleurs coupées du marché étudié

Provenance	Quantité annuelle en tonnes	Part dans le total en pourcentage
France	420	.....
Pays-Bas	360	.....
Autres pays de l'Union européenne	180	.....
Pays hors Union européenne	40	.....
Total	.....	100

Données de l'exercice : DT 2

2.1 (2 points) À partir du DT 2, calculez le tonnage total annuel et la part en pourcentage des fleurs provenant de France. Présentez les opérations et arrondissez le pourcentage à l'unité.

2.2 (2 points) Complétez le tableau du DR 1 en classant les provenances selon leur quantité annuelle, de la plus importante à la plus faible. Indiquez pour chacune si elle relève d'un approvisionnement national, européen ou extra-européen.

2.3 (3 points) Décrivez l'organisation géographique de l'approvisionnement à partir des données du DT 2. Formulez deux constats chiffrés, puis expliquez un avantage et une limite possibles d'un approvisionnement reposant sur plusieurs provenances.

PARTIE 3 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, LAÏCITÉ ET SERVICE PUBLIC (4 points) (4 points)

Analyser une situation civique concrète et proposer une réponse argumentée

Une équipe de fleuristes est sollicitée par une mairie pour réaliser une composition destinée à l'accueil d'un événement organisé dans une salle municipale. Un commanditaire demande que la composition porte un message religieux explicite. La mairie rappelle que la salle est utilisée pour un événement public ouvert à tous. Le document DT 3 fournit un repère juridique à mobiliser.

Repères pour l'analyse de la situation civique

Question d'analyse	Réponse du candidat
Principe républicain en jeu	.....
Acteur public concerné	.....
Réponse professionnelle proposée	.....

Document d'appui : DT 3

3.1 (1,5 point) Identifiez le principe républicain principalement concerné et citez l'élément du DT 3 qui fonde votre réponse.

3.2 (1,5 point) Proposez une réponse professionnelle adaptée à la demande du commanditaire et à l'organisation de l'événement public. Justifiez-la en distinguant la liberté individuelle du commanditaire et les obligations de la mairie.

3.3 (1 point) Indiquez une solution de composition florale qui permette de répondre à la demande d'accueil sans afficher de message religieux. Justifiez brièvement votre proposition.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : EXTRAIT DE LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN DU 26 AOÛT 1789, ARTICLE 11

Source : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, adoptée par les représentants du peuple français constitués en Assemblée nationale, le 26 août 1789, article 11.

« La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi. »

Le texte énonce un principe de liberté et mentionne explicitement que son exercice peut être encadré par la loi.

DT 2 : DONNÉES D'APPROVISIONNEMENT D'UN MARCHÉ DE GROS EN FLEURS COUPÉES

Les quantités ci-dessous décrivent un cas d'étude construit pour le sujet. Elles permettent de comparer des provenances et de raisonner sur des flux d'approvisionnement. Le tonnage annuel total est obtenu en additionnant les quantités des quatre provenances.

Fleurs coupées réceptionnées au cours d'une année

Provenance	Quantité annuelle en tonnes
France	420
Pays-Bas	360
Autres pays de l'Union européenne	180
Pays hors Union européenne	40

Données de l'exercice, en tonnes par an

DT 3 : CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958, ARTICLE 1, EXTRAIT

Source : Constitution de la République française du 4 octobre 1958, article 1.

« La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. »

La laïcité garantit la liberté de conscience et le libre exercice des cultes dans le respect de la loi. Les personnes publiques sont tenues à la neutralité dans l'exercice de leurs missions.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : question 2.2 **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Classez les provenances selon la quantité annuelle indiquée dans le DT 2, de la plus importante à la plus faible. Complétez les cases laissées en pointillés.

Classement des provenances de l'approvisionnement floral

Rang	Provenance	Quantité annuelle en tonnes	Échelle de provenance
1	.....	.....	.....
2	.....	.....	.....
3	.....	.....	.....
4	.....	.....	.....

À compléter par le candidat

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.